

Les parties communes



Qu'est-ce que les parties communes?

Ce sont les espaces et équipements utilisés par tous les occupants de l'immeuble, dans le respect du cadre de vie de chacun.



Intéressant, mais encore?

Les usages et les interventions sur les parties communes de l'immeuble doivent être décidés collectivement lors des assemblées générales de la copropriété. C'est pourquoi il est important d'y assister!



Comment définies?

C'est le règlement de copropriété qui détermine les espaces et équipements en "partie commune".





Pour en savoir plus : www.agglo-pvm.fr











